

## **9 organisations des droits de l'homme exigent l'abandon des condamnations à mort fondées sur des aveux extorqués sous la torture**

Le Centre Bahreïni pour les droits de l'homme, la société des jeunes bahreïniens pour les droits de l'homme, le Forum bahreïni pour les droits de l'homme, l'organisation de la paix pour la démocratie et les droits de l'homme, l'Organisation européenne de Bahreïn pour les droits de l'homme, l'organisation canadienne pour la justice et les droits de l'homme, l'Observatoire de Bahreïn pour les droits de l'homme, le Centre de la Perle pour les droits de l'homme et la société bahreïnienne pour les droits de l'homme expriment leur très préoccupante inquiétude vis-à-vis de la confirmation de la peine de mort sur deux jeunes hommes. Ces derniers avaient été torturés brutalement. Leurs aveux ont été extorqués sous la torture pour avouer l'assassinat d'un policier près de l'aéroport international de Bahreïn.

Le 16 Novembre 2015, La cour de cassation de Bahreïn a confirmé sa décision de la peine de mort contre Mohamed Ramadan et Hussein Ali Moussa, se basant sur des éléments de preuve obtenus sous la torture, et sur une institution judiciaire qui a été critiquée des organisations internationales des droits de l'homme. Nulles réformes n'ont été menées pour l'autonomie des institutions judiciaires et la fin de la politique de l'impunité, ainsi que pour le reste des violations contre les conditions d'un procès équitable.

Ces condamnations viennent à un moment où les autorités n'ont pas encore permis jusqu'à présent, le Rapporteur spécial de la torture à l'ONU, Juan Méndez, de visiter le Bahreïn en plus des rapporteurs de d'autres nations, et la non mise en œuvre des recommandations de « Bassiouni », en particulier celles liées à la lutte contre la torture, qui soutiennent les points de vue des militants et des droits de l'homme sur l'utilisation du système judiciaire comme un outil pour persécuter les dissidents et se venger d'eux.

Cette peine sévère issue contre deux prisonniers de conscience et cinq citoyens qui sont toujours en attente de la décision finale de la Cour de cassation, en plus de tous les procès inéquitables contre des centaines de détenus reflètent une faille fondamentale dans le système judiciaire au Bahreïn qui pénalise ceux qui exercent leur droit d'exprimer leur opinion.

Basé sur ce qui précède, les organisations signataires de cette déclaration appellent à

- L'abandon des condamnations à mort immédiatement
- La libération de tous les détenus qui ont été arrêtés en raison de leurs opinions ou en raison de la situation politique dans le pays
- Le jugement des responsables de la torture qu'ils soient des exécutés ou des donnants de l'ordre.

Les organisations soussignées ont également appelé les organisations internationales des droits de l'homme pour faire pression sur le gouvernement de Bahreïn afin de cesser immédiatement toutes les violations et plein engagement à la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies et la mise en œuvre des exigences ci-dessus et de commencer à mettre en œuvre les recommandations de la Commission indépendante d'établissement des faits et les recommandations du Conseil des droits de l'homme